

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rég.
Mon.
be



13096952



17 JUIN 2013

Greffé

N° d'entreprise : 0422476471

Dénomination

(en entier) : **ARCHITECTES ASSOCIES - SOCIETE CIVILE D'ARCHITECTES**

(en abrégé) :

Forme juridique : ^{SC} Société anonyme

Siège : Rue du Vieux Bac 5 à 4140 SPRIMONT

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **Démission-Nomination-Confirmation des pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 :

L'assemblée générale accepte la démission en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Antoine BARBASON et lui donne décharge de sa gestion pour l'exercice écoulé. Elle le remercie pour les services rendus à la société depuis sa création.

L'assemblée générale décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Giuseppe NESCA, domicilié à 4130 ESNEUX, rue du Cheneux 19, ici présent et qui accepte, en qualité de membre du conseil d'administration.

Le mandat de l'administrateur élu ci-dessus expirera en même temps que celui des autres administrateurs, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017 (deux mille dix-sept). Ce mandat ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 juin 2013 :

Après délibération, le Conseil nomme Monsieur Giuseppe NESCA en qualité d'administrateur délégué et confirme les mandats d'administrateurs délégués de Messieurs Christian BREVERS, Yves JACQUES et de Madame Catherine COLLET.

Chacun des administrateurs délégués disposera seul des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

Par ailleurs, le Conseil élit à l'unanimité Monsieur Yves JACQUES en qualité de président du Conseil d'administration.

Pour extrait analytique.

Yves JACQUES,
Président du Conseil d'administration
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature